

✓ INTRODUCTION

Sources

Chères et chers journalistes,

Je le sais : le monde file, le temps manque, les sollicitations s'accumulent [1]. Pourtant, je vous en conjure : prenez quelques instants pour lire ces quatre pages. Vous y trouverez des **faits** précis et vérifiables, étayés par des **chercheurs et institutions** qui convergent vers une solution structurelle à la **crise démocratique** actuelle. [1]

Ce que vous lirez ici ne défend ni dogme ni idéologie, mais une solution fondée sur des faits, éprouvée par la recherche, testée dans sa faisabilité, et portée par un citoyen sans passé politique.

🏠 CONSTAT : UNE DÉMOCRATIE BLOQUÉE

Pourquoi les réformes contemporaines ne suffisent pas ? [2]

[2]

Depuis 30 ans, les grands thèmes de campagne se répètent [3] : augmentation des salaires, baisse du chômage, référendums citoyens, renouveau des services publics. Pourtant, **aucun de ces objectifs n'a été atteint durablement**. Le simple fait que ces promesses reviennent à chaque présidentielle prouve qu'elles ne sont jamais considérées comme résolues. [3]

▶ **Problème identifié** : la structure même du pouvoir exécutif concentre deux fonctions principales et incompatibles dans une même entité : **décider et faire appliquer** [4]. C'est cette structure qui bloque le dialogue [5], et qui interdit de facto l'intelligence collective propice à la résolution des problèmes les plus complexes [6]. [4-6]

Non seulement cette concentration de pouvoirs n'est pas étrangère aux abus [7]. Mais elle bloque littéralement le dialogue [8], et donc la démocratie [9], par contrainte de demander audience à la main qui impose. D'innombrables outils visant à permettre ce dialogue, entre l'État et la Nation, sont restés inefficaces [10], car on butte sur des considérations techniques, alors que **l'obstacle est structurel** [11]. [7-11]

🔧 SOLUTION : UNE SÉPARATION NOUVELLE DES POUVOIRS

Et si l'on poussait plus loin la logique de Montesquieu ? [12-14]

[12-14]

Les trois pouvoirs classiques (législatif, exécutif, judiciaire) ne suffisent pas à équilibrer les souverainetés nationale et populaire [15-17]. [15-17]

► **Proposition centrale :**

Scinder le pouvoir exécutif en deux fonctions distinctes [18-19] :

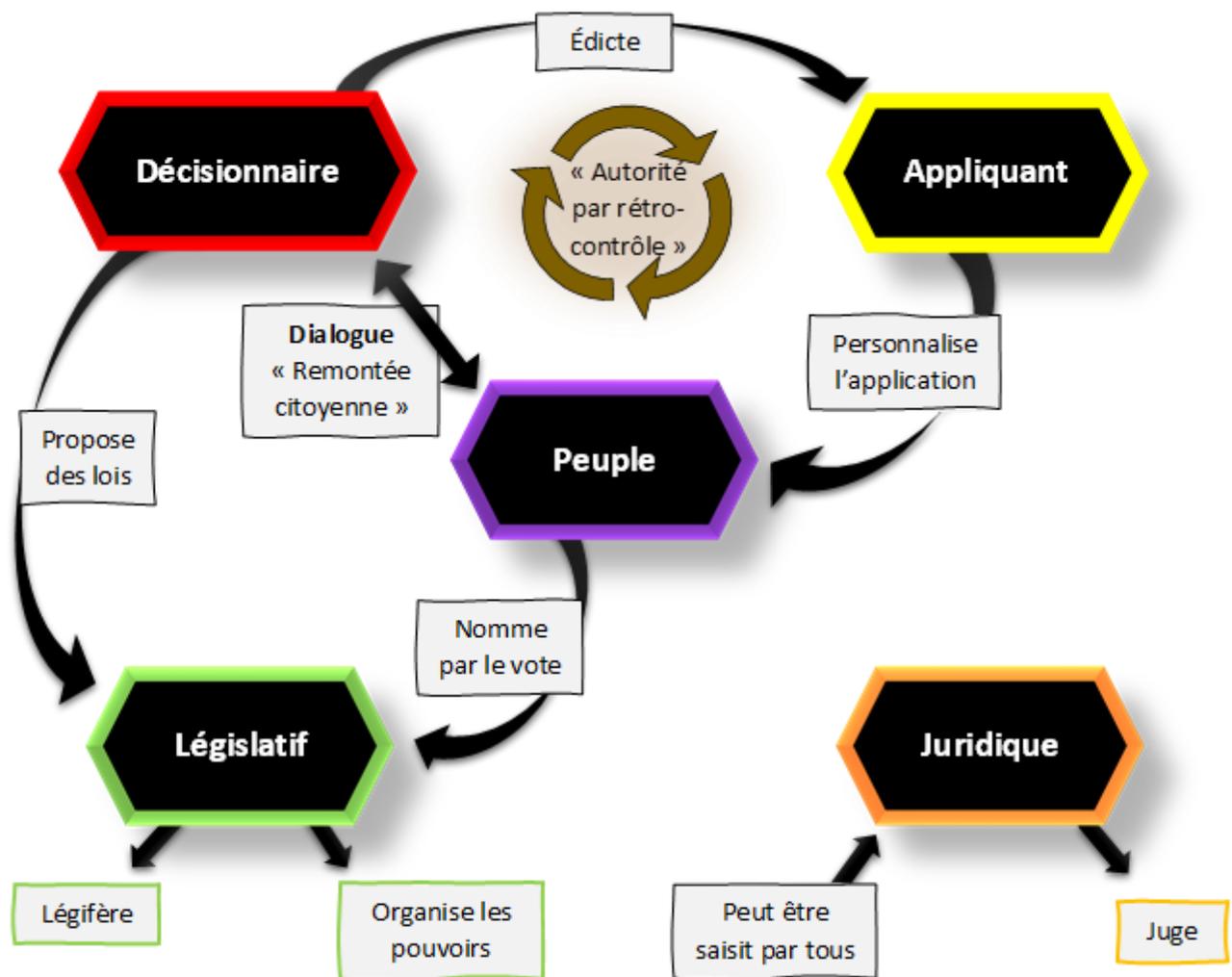
[18-19]

- Le **Décisionnaire** : Organe politique, produit la norme, légitimé par les citoyens
- L'**Applicatif** : Organe administratif, applique en tenant compte du terrain

✿ Cela crée un nouvel espace fonctionnel pour le dialogue démocratique [20]. On passe alors d'un gouvernement unilatéral à un véritable **triptyque** [21] visible sur la partie supérieure du schéma :

[20-21]

- un gouvernement DU peuple (on continue à obéir aux services publiques),
- POUR le peuple (nos élus continuent de nous représenter),
- mais aussi, et c'est là la nouveauté, **PAR** le peuple (on effectuerait un rétrocontrôle de l'autorité en s'adressant au décisionnaire).



Bénéfices attendus [22] :

[22]

- Meilleure adaptabilité des politiques publiques
- Dialogue permanent et intelligible entre société civile et gouvernance
- Réduction des abus par dilution des monopoles d'action

Coût estimé : 300 millions d'euros pour une mise en œuvre progressive de la réforme et de l'outil de dialogue associé. [23]

[23]

PREUVES, SOURCES & LÉGITIMITÉ SCIENTIFIQUE

Aucune publication récente en science politique ne contredit cette approche [24]. Bien au contraire [25], elles appellent toutes à des réformes de structure et à un rééquilibrage du rôle de l'exécutif :

[24-25]

Extraits de sources majeures :

- Rosanvallon, P. (2022, 2024) : appelle à un renouveau des institutions participatives [2,21]
- Audemard, J. (2022) : laisse penser que l'immense majorité des élus et des citoyens attendent un projet non-partisan tel que celui-ci [26]
- OCDE (2025) : promeut des mécanismes d'interaction structurelle citoyens-décideurs (Chwalisz [20])
- Manin, B. (1995) : la démocratie est bloquée car les citoyens n'ont qu'un rôle de jugement a posteriori [16]
- Vile, M.J.C. (1967) : rappelle l'origine préventive de la séparation des pouvoirs [12]

[26]

POURQUOI VOUS, JOURNALISTES, ÊTES SOLlicitÉS ?

Parce que vous êtes les premiers à détecter l'émergence de solutions atypiques mais solides. Vous êtes formés à la vérification des sources, à la détection des mouvements citoyens, à l'investigation sur la gouvernance. Votre regard est indispensable.

De plus, cette proposition structurelle **n'a encore jamais été portée sur la scène politique** [27]. Vous êtes les seuls à pouvoir relayer une innovation institutionnelle aussi structurée, afin qu'elle ne soit ni dévoyée ni oubliée.

[27]

Il ne tient qu'à vous, que ce sujet intègre les débats présidentiels 2027.

Deux choix. Fiez-vous à mes informations, comme vos lecteurs se fient aux vôtres. Ou mettez-les en doute, éprouvez mes propos. Lisez, vérifiez, explorez les détails du projet sur **lafranceadulte.fr** ou contactez-moi via contact@lafranceadulte.fr

Sinon, pour une approche plus légère et accessible au grand public, examinez la série de 10 vidéos pédagogiques sur YouTube ou Facebook.

QUI SUIS-JE ?

Joël Chevé. Je ne cherche pas à convaincre, seulement à soumettre à l'examen public un outil structurant, appuyé sur les savoirs existants.



Masseur-kinésithérapeute
dévoué aux campagnes oubliées,
où trop peu de professionnels de
santé ne vont.



Chercheur en Santé spécialisé
dans l'étude des médecines
alternatives. Premier kiné de
France à avoir conçu et mené un
essai clinique de catégorie 2°.



Dirigeant de La France Adulte, le
seul parti d'envergure nationale dont
les statuts proclament explicitement
l'objet de son action.

[28]

Je n'ai ni dogme ni prétention électorale. J'ai découvert une solution cohérente, réalisable et soutenue indirectement par des experts. Mon rôle s'arrête là : rendre cette information lisible pour que la France s'en empare si elle la trouve à son goût.

- La balle est dans votre camp -

Concitoyennement vôtre,

Joël Chevé

► Quelles publications corroborent le vrai de mes propos ? ◀

- [1]  **Alejandra María Hernández-Fuentes**
Sciences de l'information et de la communication
💡 A Hernández-Fuentes. (2024). Twitter comme source d'information : redéfinition des pratiques professionnelles des journalistes de la presse quotidienne nationale en France et en Espagne. Sciences de l'information et de la communication. Uni. Lorraine.
✓ *les sollicitations sauvages sont peu compatibles avec l'organisation temporelle rigide du travail journalistique. Le manque de temps et la pression de production rendent difficile leur traitement, sauf exception justifiée par la valeur d'information.*
Que pouvais-je faire sinon implorer que chacun grignote encore sur son temps personnel pour me lire ?

- [2]  **Dominique Schnapper**
Directrice d'études à EHESS, Prix Balzan 2002, Conseil constitutionnel, Musée d'art et d'histoire du judaïsme, Conseil des sages de la laïcité du ministère de l'Éducation nationale
💡 D Schnapper. (2024). Les Désillusions de la démocratie, Paris : Gallimard (Connaissances), mai 2024, 288 p.
✓ **La démocratie tend à s'autodétruire** par excès de ses propres principes.

💡 P Rosanvallon. (2024). Les institutions invisibles. Seuil.
✓ **Diagnostique un essoufflement du modèle représentatif**, miné de l'intérieur car *La France Adulte n'a toujours pas eu l'occasion de porter le souffle nouveau qu'a échoué à apporter le E. Macron.*

- [3]  **Archives électorales du CEVIPOF**
Sciences Po et CNRS
💡 <https://archive.org/details/archiveselectoralesducevipof>
✓ **J'ai relu et comparé toutes les professions de foi depuis 1995.**
On y observe des modes électoraux, souvent propres à leur temps : construction de HLM, révision du traité de Maastricht, place de la France en Europe, critique de la mondialisation et des privatisations, proposition d'une VI^e République, renforcement de la justice, réindustrialisation, débat sur le nucléaire, hausse des APL, maintien à domicile des personnes âgées, baisse des taxes sur le carburant, revalorisation de l'AAH, lutte contre l'islamisme...
Certaines propositions, elles, reviennent inlassablement, tous bords confondus : Augmentation des salaires, du SMIC et de l'emploi ; Réduction du chômage ; Allègement des droits de succession ; Mise en place de référendums ou de RIC ; Développement des services publics de proximité ; Meilleures bourses et revenus pour les étudiants, formation et soutien scolaire renforcés ; Rendre la politique plus attractive ; Baisse des impôts (revenus, entreprises) ; Renforcement de l'hôpital et de l'éducation ; Faciliter l'accès à la propriété ; Réduire les inégalités entre territoires ruraux et urbains ; Etc.
Constat : la répétition de ces promesses sur plusieurs décennies n'a produit aucun effet significatif, puisque les mêmes urgences persistent à chaque élection.

- [4]  **Pierre Serrand**
Agrégé des facultés de droit
💡 P Serrand. (2010). Administrer et gouverner. Histoire d'une distinction. Jus Politicum, n°4.
✓ **Fonction gouvernementale** politique, stratégique, décisionnelle, tournée vers l'exceptionnel et fondée sur la Constitution. **Fonction administrative** technique, subordonnée, exécutive, orientée vers le quotidien et fondée sur la loi.



Myriam Bachir

Mef Sciences politique UPJV, chercheuse au CURAPP-ESS

[5]

💡 M Bachir, R Lefebvre. (2019). La fabrique des publics de la participation : l'aléatoire et l'obligatoire dans la constitution des conseils citoyens à Amiens et Lille. *Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté, Participations*, N°24 (2), pp.167-94

✓ *Échec explicitement attribué au rapport asymétrique citoyens / exécutif, bien plus encore qu'à un défaut technique ou financier.*



Hélène Landemore

Pr de sciences politiques

[6]

💡 H Landemore. (2021). *Open Democracy: Reinventing Popular Rule for the Twenty-First Century*. Princeton University Press.

✓ *Une démocratie vraiment accomplie consiste à faire participer les citoyens ordinaires à toutes les étapes de la délibération politique, car seule la mobilisation de l'intelligence collective d'un grand nombre permet de faire face aux défis actuels.*

💡 Transparency International. (2025). *Indice de la perception de la corruption 2024*. ISBN: 978-3-96076-266-9

[7]

✓ *La concentration du pouvoir décisionnel entre les mains d'une élite politique (ou économique) limite la nécessité de légitimer ses actes.*

💡 Cours des comptes. (2023). *Rapport public annuel 2023*.

✓ *Les entraves financières à l'autonomie locale par exemple, sont des formes d'abus de l'exécutif central en matière de gouvernance territoriale.*



Araz Taeihagh

Dr en philosophie, Univ. Oxford, Pr assistant Université nationale de Singapour

[8]

💡 A Taeihagh. (2017). *Crowdsourcing: a new tool for policy-making?*. *Policy Sci* 50, 629-647.

✓ *Les échanges directs à grande échelle entre État et Nation sont souvent expérimentales et souffrent d'une dynamique limitée dans son ampleur.*



Jean Leca

Pr émérite IEP de Paris, Associations française et internationale de science politique

[9]

💡 J Leca. (2000). *Sur la gouvernance démocratique : entre théorie et méthode de recherche empirique*. In *revue Politique européenne*, 2000/1, pp. 108-129. Paris.

✓ *« Manager » au lieu de « gouverner » et prioriser les logiques de performance au détriment de celles de légitimité démocratique, produit un effet d'opacité et de déresponsabilisation, altérant l'éventuel dialogue entre citoyens et institutions. Le citoyen en est même devenu un client, un usager, plutôt qu'un souverain.*



Loïc Blondiaux

Politologue Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

[10]

💡 L Blondiaux. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Seuil, coll. « La république des idées », 109 p, EAN : 9782020966757.

✓ *Les différentes tentatives de créations d'un tel outil de dialogue restent souvent des instruments de façade.*



Clément Mabi

Enseignant chercheur à l'université de technologie de Compiègne et membre du laboratoire Costech.

[11]

💡 C Mabi. (2019). La démocratie numérique au défi de la critique sociale en France. *Le Mouvement Social*, Vol3, n° 268, pp 61-79

✓ *Le problème n'est pas un manque de compétence ou de volonté des concepteurs, mais bien des **obstacles structurels, politiques, économiques et méthodologiques** qui entravent l'efficacité de ces outils de dialogue.*



Maurice John Crowley Vile

Pr de Sciences politiques Canterbury (EU).

[12]

💡 M.J.C. Vile. (1967). *Constitutionalism and the Separation of Powers*. Liberty Fund.

✓ *C'est bien dans une perspective de prévention des abus que cette séparation a été pensée par Montesquieu et intégrée dans la culture constitutionnelle française.*



Sharon R. Krause

Pr en science politique, titulaire de la chaire William R. Kenan

[13]

💡 S Krause. (2021). The Rule of Law in Montesquieu, in J. Meierhenrich et M. Loughlin (éds.), *The Cambridge Companion to the Rule of Law*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 137-52.

✓ *Dans les contours de son modèle, Montesquieu se contentait d'éviter un retour au despotisme. Là où la société actuelle cherche davantage à libérer le plein potentiel de la démocratie [22].*

[14]

Voir les nombreuses sources sur le site du Conseil Constitutionnel : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/publications/titre-vii/revue-doctrinale-la-separation-des-pouvoirs>

[15]

Voir fiches de <https://www.vie-publique.fr/> par exemple pour les notions de pouvoir et de souveraineté.



Bernard Manin (1951-2024)

Directeur de recherche à l'EHESS et pr de science politique

[16]

💡 B Manin. (1995). *Principes du gouvernement représentatif*. Flammarion, ISBN : 2-08-081349-8

✓ *Le contre-pouvoir indirect supposé par Montesquieu (De L'esprit Des Lois, Livre II, chap. 2), passe aujourd'hui uniquement par un peuple qui juge a posteriori l'action des gouvernants, notamment à travers les élections et l'opinion publique.*



Bertrand Mathieu

Professeur émérite EDS, juriste et droit constitutionnel

[17]

💡 P Ardant, B Mathieu. (2023). *Droit constitutionnel et institutions politiques*. Manuel LGDJ.

✓ *La pratique dans les sociétés contemporaines fait apparaître des **limites prédites par Rousseau** (Du Contrat Social, 1762, notamment livres II et III) : il faut distinguer la souveraineté populaire (décision), de leur exécution par un gouvernement.*



Yaël Braun-Pivet

Présidente de l'Assemblée nationale

[18]

💡 Y Braun-Pivet. (2021). *Institutions, où est le problème ? Plaidoyer pour un Parlement renforcé ; 25 propositions concrètes pour rééquilibrer les pouvoirs*. J-J.

✓ ***Dépasser les découpages classiques** hérités de Montesquieu en reconsidérant le triptyque exécutif, législatif et judiciaire est largement envisagé. Dans ce rapport rédigé par des parlementaires pour des parlementaires, il est naturellement question de renforcer le versant législatif de l'équation. Pour ma part, j'avance une solution tout aussi **légitime** : rééquilibrer l'équation en modulant le versant exécutif.*

[19]



Michel Troper

Pr émérite en droit public

💡 M Troper. (2019). À quoi sert la séparation des pouvoirs ? Le point de vue de la théorie du droit. Dossier : La séparation des pouvoirs, Titre 7, n°3, 7p.

✓ *Mon explication de séparation supplémentaire sert uniquement la vulgarisation du projet. En effet, dire que la séparation des pouvoirs est la solution, c'est blablater de théories en instrumentalisant la sémantique maladroite de Montesquieu. Or, le*

*projet de La France Adulte est résolument plus **concret** : redistribution des rôles, outil en 7 requêtes...*

[20]



Claudia Chwalisz

DemocracyNext et dirige les travaux sur la participation innovante des citoyens

💡 OCDE. (2025). Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions ; catching the deliberative wave. ISBN 978-92-64-72590-4

✓ *L'OCDE plaide en faveur de structures dédiées à la participation citoyenne et de la création de **mécanismes institutionnels pour faciliter l'interaction** entre citoyens et décideurs... comme avec ma solution (voir schéma associé).*

[21]



Pierre Rosanvallon

Historien, professeur émérite au Collège de France

💡 Il a participé au rapport de P Bernasconi. (2022). Rétablir la confiance des Français dans la vie démocratique. Gouvernement, février 2022, p. 18.

✓ *Recommande des dispositifs participatifs et délibératifs, de même nature que celui conçu par La France Adulte, bien pensés et **articulés avec les institutions représentatives** pour restaurer durablement la confiance démocratique.*

[22]



Elsa Pilichowski

Directrice de la gouvernance publique à l'OCDE

💡 OCDE. (2023). Government at a Glance 2023. ISBN 978-92-64-85180-1.

✓ *L'objectif des temps modernes est explicite : « **développer et protéger** » la **démocratie**. Même l'OCDE, avec l'initiative RDI, va dans le sens de l'outil de remontée citoyenne que ma solution apporte !*

[23]



300 000 000 €

Rapport destiné à l'Assemblée nationale

💡 La France Adulte. (2025). Rapport préliminaire de faisabilité : projet de remontée citoyenne. 16p. Disponible sur demande ou en cliquant ici.

✓ *Le coût du projet est justifié par un équilibre stratégique entre investissements initiaux, coûts de fonctionnement, et économie à long terme. Le rapport montre un*

projet économiquement rationnel, appuyé par des estimations réalistes issues d'exemples existants.

[24]

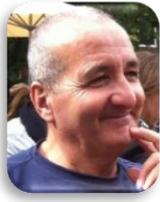


CEVIPOF & CAIRN

Bases de données politiques et de sociologie

💡 <https://sciencespo.hal.science/CEVIPOF> pour le centre de recherches politiques de sciences-po, et <https://shs.cairn.info/> pour les publications en sciences humaines et sociales.

✓ *Vérifiez et vous en aurez le cœur net : aucun papier d'expert ne conclut en défaveur du projet de La France Adulte. Au contraire, vos recherches mettraient en évidence un consensus croissant en faveur d'une réforme structurelle similaire à celle proposée par La France Adulte (www.lafranceadulte.fr).*



Andrea Saltelli

Centre Européen pour la Gouvernance dans la Complexité (Espagne), Centre pour l'Étude des Sciences et des Humanités (Norvège)

[25]

💡 A Saltelli, M Giampietro. (2017). What is wrong with evidence based policy, and how can it be improved? (Futures, Volume 91, 2017, Pages 62-71, ISSN 0016-3287)

✓ Ces experts analysent la triste place accordée aux preuves scientifiques dans l'élaboration des politiques publiques. Ce qu'ils préconisent pour améliorer la situation rend ma solution **La France Adulte** plus qu'envisageable : **nécessaire**.



Julien Audemard

Dr en Science Politique et chercheur au CEPEL

[26]

💡 J Audemard, M Catlla, D Gouard. (2022). Qui parraine et pourquoi ? Analyse des parrainages des candidats à l'élection présidentielle de 2022 (Revue française de Science Politique, vol. 72, no. 6, 2022, pp. 997-1016)

✓ Il est logique de penser qu'un projet **non-partisan** comme celui de La France Adulte peut **enfin convenir** à l'immense majorité des élus qui se définissent comme apolitiques.



Histoire de France

[27]

💡 <https://www.youtube.com/watch?v=-U8bGOnHF4>

✓ Afin de vous assurer de la rigueur de mes propos en matière historique, je vous invite à visionner une vidéo que j'ai réalisée à l'issue de l'étude croisée d'ouvrages et de publications d'historiens. Cette vidéo de 36 minutes, propose une synthèse de l'histoire de France depuis l'époque de Néandertal et centrée sur les évolutions politiques majeures.



La France Adulte – LaFA

Rejoignez-vous !

💡 <https://statuts.lafranceadulte.fr>

✓ Les statuts de La France Adulte présentent un caractère singulier. L'objet y est exposé avec précision, afin de garantir que toute adhésion repose sur une compréhension claire et substantielle des engagements qu'elle implique, et non sur des intentions floues. Par ailleurs, plusieurs articles statutaires prévoient des sanctions contre moi en cas de non-respect de cet objet. Quelle meilleure preuve de rigueur et de fiabilité pourrait-on offrir ?

✓ Détails sur LaFA

- Site internet : <https://www.lafranceadulte.fr>
- Règlement intérieur : <https://reglement.lafranceadulte.fr/>
- Différences et similitudes entre les Partis habituels et LaFA : www.lafranceadulte.fr/accueil/similitudes.pdf

[28]

✓ Détails sur le projet (écrit)

- Explicatif : <https://projet.lafranceadulte.fr/>
- Rapport de faisabilité [23] : https://www.lafranceadulte.fr/projet/Faisabilite_du_projet_de_remontee_citoyenne.pdf

✓ Détails sur le projet (vidéos)

*** YOUTUBE ***

- 10 vidéos de 4 à 20 minutes : <https://www.youtube.com/watch?v=oTu3KrPxef4&list=PL2EwCqH2iQSlvLRdow1MjijllEfyFLmnq>

- Conférence de 1 heure : <https://projet-lafa.org>

*** FACEBOOK ***

- 10 vidéos de 4 à 20 minutes : <https://www.facebook.com/watch/100086405947351/1168860604071544>
- Conférence de 1 heure : <https://www.facebook.com/LaFranceAdulte.LaFA/videos/294832126611602>

▶ À propos de la vidéo ◀

Lorsque j'affirme que globalement 5 000 élus soutiennent la droite, 4 000 la gauche, et 2 000 d'autres sensibilités, je m'appuie sur les données officielles des parrainages validés par le Conseil constitutionnel. J'ai moi-même regroupé les personnalités ayant reçu des parrainages en 2017 et en 2022 dans le tableau ci-dessous selon trois catégories politiques. Pour chaque groupe, j'ai additionné le nombre total de parrainages, puis calculé une moyenne, que j'ai arrondie à l'unité de mille pour en faciliter la lecture.

Gauche au sens large (7 813 parrainages 2017+2022)	Droite au sens large (10 097 parrainages 2017+2022)	Classement gauche/droite difficile (3 938 parrainages 2017+2022)
Anasse Kazib	Alain Juppé	Alain Mourguy
Anne Hidalgo	Alexandre Juving-Brunet	Alexandre Jardin
Arnaud Montebourg	Antoine Martinez	Antoine Rocquemont
Bastien Faudot	Bruno Le Maire	Antoine Waechter
Benoît Hamon	Didier Tauzin	Arnaud Chiche
Bernard Cazeneuve	Édouard Philippe	Bernard Trambouze
Camille Laine	Emmanuelle Ménard	Bertrand Fessard de Foucault
Carole Delga	Éric Besson	Christian Laurut
Charlotte Marchandise	Florian Philippot	Christian Troadec
Christiane Taubira	François Asselineau	Christian-Jacques Arnal
Cédric Herrou	François Baroin	Christophe Blanchet
Daniel Cohn-Bendit	François Fillon	Clara Egger
Fabien Roussel	Gaspard Koenig	Corinne Békaert
François Hollande	Henri Guaino	Emmanuel Macron
François Ruffin	Hervé Morin	Emmanuel Toniutti
Georges Kuzmanovic	Jean-Claude Martinez	Éric Régis Fiorile
Hélène Thouy	Jean-Louis Borloo	Gildas Vieira
Jacques Nikonoff	Jean-Pierre Gorges	Guillaume Meurice
Jean-Luc Mélenchon	Laurent Wauquiez	Jacques Cheminade
Jean-Marc Fortané	Marine Le Pen	Jean-Baptiste Giffon
Lionel Jospin	Michel Barnier	Jean Lassalle
Nathalie Arthaud	Michèle Alliot-Marie	Jean-Luc Millo
Patrick Kanner	Nathalie Kosciusko-Morizet	Jean-Michel Levacher
Philippe Mazuel	Nicolas Dupont-Aignan	Jean-Paul Guilbert
Philippe Poutou	Nicolas Lacroix	Josef Schovanec
Pierre Larrouturou	Nicolas Miguet	Jérôme Blanal
Raphaël Glucksmann	Rafik Smati	Kamel Messaoudi
Régis Passerieux	Rama Yade	Laetitia Saint-Paul
Yannick Jadot	Renaud Camus	Laurent Hénart
Yaya Lam	Robert de Prevoisin	Marie Cau
	Valérie Pécresse	Martin Rocca
	Éric Zemmour	Michaël Goue
		Michel Chaudot
		Michel Vergne

Olivier Delafon
Olivier Régis
Oscar Temaru
Patrick Cojan
Paul Montserrat
Paul Mumbach
Philippe Bouriachi
Philippe Célestin Maréchal
Stéphane Guyot
Stéphane Wendlinger
Stéphanie Rivoal
Thierry Cahez
Thomas Pesquet
Vincent Delaby

Au lancement de la vidéo, j'appuie mon propos sur plusieurs spécialistes qui mettent en lumière la double fonction du pouvoir exécutif :

- Pierre Serrand. (2010) « Administrer et gouverner : histoire d'une distinction ». Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université d'Orléans (Droit administratif - Institutions administratives - Théorie générale du droit - Contrôle juridictionnel). Il distingue la **Fonction gouvernementale** politique, stratégique, décisionnelle, tournée vers l'exceptionnel et fondée sur la Constitution ; et la **Fonction administrative** technique, subordonnée, exécutive, orientée vers le quotidien et fondée sur la loi.
- Jean Massot (2009) « Chef de l'État et chef de gouvernement : la dyarchie hiérarchisée ». Ancien membre du Conseil d'État. Il analyse la **dualité du pouvoir** exécutif par la dyarchie Président / Premier ministre dans la V^e République.
- Olivier Beaud (2020) « La République injuriée : histoire des offenses au chef de l'État de la III^e à la V^e République ». Professeur de droit public à l'Université Paris Panthéon-Assas Directeur adjoint de l'Institut Michel Villey. Il montre que l'exécutif est historiquement capable de centralisation excessive et indirectement que la **distinction des fonctions** serait un moyen de rendre l'administration plus perméable à l'**ajustement démocratique**.
- Jean-Éric & Jean Gicquel (2024) « Chronique constitutionnelle française ». Professeur de droit public & Juriste professeur émérite de l'Université de Paris-I. Ils soulignent les conséquences du **mélange des fonctions** (politiques et exécutives), fragilisant le lien entre l'État et les citoyens, et contribuant à la **crise de confiance institutionnelle**.
- Marie-Anne Cohendet, Professeure de droit public, Université Paris I Panthéon Sorbonne. Elle rappelle que c'est au président de la République d'arbitrer et de garantir le respect de la Constitution. C'est au Gouvernement de diriger la politique nationale.

- Bertrand Mathieu (2023) « Droit constitutionnel et institutions politiques ». Professeur à l'École de droit de la Sorbonne – Université Paris 1. La pratique dans les sociétés contemporaines fait apparaître des limites prédites par Rousseau : il faut distinguer la souveraineté populaire (décision), de l'exécution des décisions par un gouvernement (voir : Du Contrat Social, 1762, notamment livres II et III).

J'ajoute ensuite que le gouvernement assume décider unilatéralement : « on décide pour vous, mais sans vous ». C'est la Direction de l'information légale et administrative (rattachée au Premier ministre) qui précise ceci : « Le pouvoir réglementaire est défini comme le pouvoir dont disposent les autorités exécutives et administratives pour prendre unilatéralement (c'est-à-dire sans l'accord des destinataires) des actes exécutoires comportant des dispositions générales et impersonnelles. » [\[vie-publique.fr\]](http://vie-publique.fr)

Lorsque je mentionne l'OCDE, l'Assemblée nationale et les chercheurs du CEVIPOF qui donnent la solution, je fais référence au présent document et ses nombreuses sources détaillées en annexes ci-dessus.